

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Paris, le 13 JAN. 2011

Nos Réf. : FP/2010/98236/HM

Vos Réf. : N° Cab-BD-SH-NV-JV-10.199.A.

Votre lettre du 24/11/2010

COPIE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. François Baroin, Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, qui m'a transmis votre courrier, sur les préoccupations de M. Sylvain Guerrini, Délégué régional Nord-Pas-de-Calais du Syndicat national des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et des collectivités territoriales, concernant l'avenir du statut des ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste de fusion des corps de la Fonction publique d'Etat. A ce titre, des travaux ont été engagés pour parvenir prochainement au regroupement du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat avec ceux des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs des travaux de la météorologie et des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat. A l'occasion de la création de ce nouveau corps, ses membres, bénéficieront d'une revalorisation de leur statut, grâce à la mise en œuvre d'un grade supplémentaire, à accès fonctionnel.

Par ailleurs, je vous informe que l'indemnité spécifique de service allouée notamment aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat a été revalorisée le 23 juillet 2010 (décret n° 2010-854 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement et arrêté du même jour).

.../...

Monsieur Bernard DEROSIER  
Député du Nord  
Président du Conseil général  
51 rue Gustave-Delory  
Hôtel du département  
59047 Lille Cedex

~~MINISTÈRE DU BUDGET~~  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Ces modifications récentes, qui concernent l'ensemble des personnels techniques du ministère chargé de l'écologie, visent à anticiper l'harmonisation, dans le cadre du futur rapprochement des différents corps entre eux, des dispositifs indemnitaires existants entre le ministère chargé de l'écologie et le ministère chargé de l'agriculture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Cordialement.*



Georges TRON